PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-12-15

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi dix-sept du mois de décembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Madame Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi quatre du mois de décembre deux mille vingt-cinq conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales et complétée par un envoi le jeudi onze du mois de décembre deux mille vingt-cinq pour des documents ne concernant pas le budget primitif 2026.

En présence de :

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	17
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. RICARD), M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUDEUX), M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUINEL), Mme Martine TESSIER déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme GUIHO), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais (donne pouvoir à M. GASNIER), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Secrétaires de séance : M. Jacques POUGET & M. Jean-François RICARD.

FINANCES - BUDGET ANNEXE BEL AIR - DECISIONS MODIFICATIVES N°2

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2025-03-25 du Conseil communautaire en date du 12 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures comptables liées aux écritures de stocks ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251217-2025-12-15-DE
Date de réception préfecture : 23/12/2025

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations en date du 1er décembre 2025.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'accepter** d'apporter au budget primitif 2025 du budget Annexe Parc d'activités Bel Air les virements de crédit équilibrés en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Type d'écriture	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
F	D	Ordre	023	023	Virement section d'investissement	639 337,00 €	-80 500,00 €	558 837,00 €
F	D	Ordre	042	7133	Variation des en-cours de production	95 000,00 €	141 000,00 €	236 000,00 €
I	D	Ordre	040	3555	Travaux	185 400,00 €	60 500,00 €	245 900,00 €
F	R	Ordre	042	7133	Variation des en-cours de production	185 400,00 €	60 500,00 €	245 900,00 €
I	R	Ordre	021	021	Virement section de fonctionnement	639 337,00 €	-80 500,00 €	558 837,00 €
I	R	Ordre	040	3555	Travaux	95 000,00 €	141 000,00 €	236 000,00 €

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les actes correspondants :

Récapitulatif par chapitre :	
DSF - Chapitre 023 :	80 500,00 €
DSF – Chapitre 042 :	141 000,00 €
DSI – Chapitre 040 :	60 500,00 €
RSF – Chapitre 042 :	60 500,00 €
RSI – Chapitre 021 :	80 500,00 €
RSI - Chapitre 040 :	141 000,00 €

- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 17/12/2025

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes Pays de Blain Communauté Loire-Atlantique

Les secrétaires de séance
Jacques POUGET

Jean-François RICARD

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251217-2025-12-15-DE
Date de réception préfecture : 23/12/2025